

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DAC 541** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Régine Deforges (1935-2014) éditrice et romancière a vécu dans cet immeuble de 1969 à 2014. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**